

# LE RISQUE INONDATION

## **I. QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?**

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

## **II. COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE ?**

Elle peut se traduire par :

- des inondations de plaine : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales, (I.P.)
- des crues torrentielles (Vaison-la-Romaine), (C.T.)
- un ruissellement en secteur urbain (Nîmes), (R.U.)

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux...

Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

## **III. QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE ?**

La commune est soumise à un risque d'inondation de plaine, de crues torrentielles et de ruissellements urbains. La rivière Le Gapeau et ses affluents sont principalement à l'origine de ces inondations sur toute la partie ouest de la commune.

Le dysfonctionnement du réseau pluvial en période d'orage peut entraîner le débordement du Gapeau provoquant des crues torrentielles dont le niveau de risque est très élevé dans le secteur du pont, derrière la salle des fêtes, ainsi que dans les lotissements situés en amont de la voie ferrée. Un niveau de risque moyen est enregistré en amont du Hameau des Sénès et de l'Enclos et vers le Pont Neuf. Les ruisseaux de Sainte-Christine, de Sainte-Maïsse et le Cubertix peuvent également provoquer des crues urbaines de moyenne importance quartier des Laugiers, Ste-Maïsse et dans la plaine de Cubertix. Des risques faibles ont été enregistrés à proximité du Petit Réal (du Laderier aux Maurettes).

Les principales crues ont eu lieu en : 1948 (crue mentionnée dans les archives comme référence où le centre ville avait été submergé mais où aucun dégât matériel ni humain ne fut constaté), 1972, 1976, 1977 et, plus récemment, Janvier 1997 et Janvier 1999.

Les points sensibles sont : les établissements recevant du public, les maisons de retraite, les crèches, la voirie, le transformateur EDF, les captages d'eau potable.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- la carte de l'aléa risque inondation figure page 15,
- la carte des zones où il convient de faire l'information préventive se trouve page 25.

#### **IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

##### **PREVENTION :**

- **la constitution d'un syndicat de communes** sur le bassin versant,
- **l'aménagement** des cours d'eau et des bassins versants : curage, couverture végétale, barrage, digue...,
- **le repérage des zones exposées** (étude de DARAGON conseil réalisée en Mars 94 concernant la gestion du réseau d'écoulement pluvial - Etude SCP concernant les zones inondables en crue centennale du Gapeau dans la Communauté de communes de la vallée du Gapeau réalisée en Juin 1997),
- **l'interdiction de construire** dans les zones les plus exposées. Des périmètres inondables ont été définis dans le PPR en cours d'étude (prescrit par A.P. du 7/1/1997), et sont repris dans le plan d'occupation des sols (POS) consultable en Mairie,
- **la surveillance** de la montée des eaux : à l'étude,
- **l'élaboration et la mise en place, si besoin, de plans de secours** au niveau du département : plan de secours spécialisé pour les inondations, plan ORSEC, plan rouge, plan d'urgence communal,
- **l'information de la population.**
- **l'alerte** : en cas de danger, le Préfet prévient le Maire qui transmet à la population et prend les mesures de protection immédiate.

##### **PROTECTION**

- **En cas de danger**, la population serait alertée au moyen de la sirène par le centre de secours et par la Mairie et une organisation de crise serait mise en place par le service technique de la commune.
- La population serait également informée de l'évolution de la situation et d'une éventuelle évacuation par le même moyen.
- Les possibilités d'hébergement sur la commune sont les hôtels.

#### **V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?**

##### **AVANT :**

- prévoir les gestes essentiels :
  - \* fermer portes et fenêtres,
  - \* couper le gaz et l'électricité,
  - \* mettre les produits au sec,
  - \* amarrer les cuves,
  - \* faire une réserve d'eau potable,
  - \* prévoir l'évacuation.

##### **PENDANT :**

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...),
- couper l'électricité,
- n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.

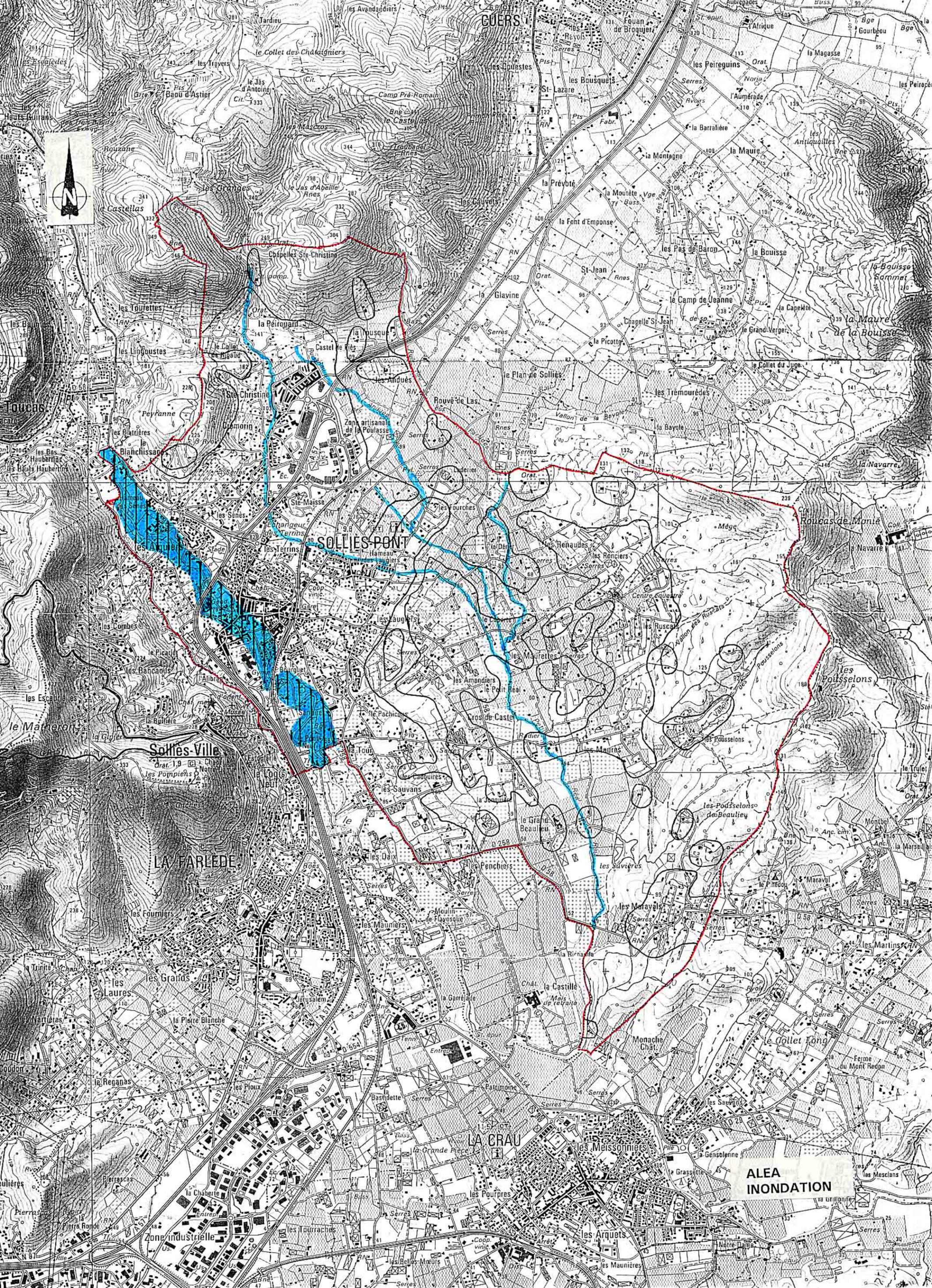
##### **APRES :**

- aérer et désinfecter les pièces,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

**Dans tous les cas, ne pas s'engager (à pied ou en voiture) dans une zone inondée.**

## **VI. OU S'INFORMER ?**

- La Mairie : 04.94.13.58.00.
- La Direction Départementale de l'Équipement : 04.94.46.83.83.
- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : 04.94.92.47.00.



GUERS

SOLLIÈS-PONT

Solliès-Ville

LA FARLEDE

LA CRAU

ALEA  
INONDATION